

Les immigrés irréguliers et la construction d'une identité inclusive à travers les médias: le mouvement des « sans-papiers de Saint-Bernard » en France (1996-1997)

La lutte contre l'immigration dite clandestine avait atteint son apogée avec les lois Pasqua de 1993. Le Projet de Loi Debré de 1996 ne voulait que perfectionner cette progression visant à couper toutes les procédures normatives qui communiquaient clandestinité et régularisation : les immigrés irréguliers continuaient à être expulsables même après 15 ans de leur arrivée en France. L'idée que la France ne pouvait pas « accueillir toute la misère du monde » faisait consensus national dans la matière. C'est à ce moment où les immigrés en situation administrative irrégulière subissaient la plus grande fragilisation sociale¹ qu'ils ont décidé de « sortir de l'ombre » le 18 de mars de 1996 en occupant l'église de Saint-Ambroise de Paris. Mais ils ont occupé aussi et sur tout la scène médiatique (et donc) publique française pendant des mois. Les discours et les actions que ceux qui finiront pour s'appeler les « sans-papiers de Saint-Bernard » ont commencé à produire ce jour de mars et qui s'arrêteront —au moins provisoirement—avec le processus de régularisation exceptionnelle annoncé en juin 1997 par le nouveau gouvernement Jospin, constituent l'objet de notre recherche.

Mais, qu'est-ce que cela veut dire « sans papiers ? Est-ce que ces mots « sans-papiers » ou « clandestin » parlent de la même chose ? Aujourd'hui on admettra facilement que ces concepts sont devenus de synonymes pour parler d'une même réalité sociale: celle des immigrés en situation administrative irrégulière. Et qu'utiliser l'un ou l'autre dépendra de combien nous sommes de favorable à leur régularisation ou à leur expulsion. Cela est vrai. Mais c'est une vérité sans mémoire, parce que l'on oublie que c'est à partir de ce syntagme apparemment innocent et sans conséquences que les irréguliers ont construit un discours et ont déployé des actions qui ont inscrit une nouvelle identité dans l'espace public et modifié les rapports de pouvoir entre les irréguliers, l'État et la société française.

Pendant ces mois-là, la hiérarchisation traditionnelle des médias, où les immigrés ne comptent que comme des objets des discours et des représentations sur leur statut et le lieu légitime qu'ils occupent par rapport à la société d'accueil, a été brisé. Les « sans-papiers » sont devenus des sujets actifs de cette représentation, même si les recherches ont généralement ignoré, bien à tort, ce qu'ils ont fait et sur tout ce que ils ont dit sur cet aspect. La « catégorie² » objective des immigrés irréguliers est une chose, le « groupe³ » ou la figure-sujet qui s'est donné le nom de « sans papiers » pour parler en nom propre et pour exposer sur la scène médiatique française la légitimité —pas seulement question de loi, mais de raison et de justice— de son inclusion et appartenance avant de rentrer —bien que plus jamais complètement—dans son existence privée, c'en est une toute autre.

1

² «Les catégories sociales se constituent grâce à un travail bureaucratique d'*assignation identitaire* qui a besoin d'une identification « objective » des individus qui appartiennent aux entités abstraites définies par la loi » (Noiriel 1997 : 265)

³ *Groupe*: «la mobilisation des acteurs qui conduit à une «représentation» de l'ensemble social considéré sur la scène politique. L'identité collective résulte de l'identification subjective des membre du group avec les porte-parole et les symboles que li confèrent unité». (*Ibidem*)

L'immigration irrégulière a été largement étudiée depuis la fermeture des frontières de 1973, et sur tout après le mouvement des sans-papiers de Saint Bernard. À vrai dire, c'est par cette nouvelle attention attirée sur l'irrégularité que ce mouvement a eut l'honneur de voir reconnue son importance dans les travaux académiques publiés après son apparition. Mais ces études parlent fort peu du mouvement même.

Le paradoxe de l'irrégularité

Les chiffres et la situation objective que ces travaux abordent existaient déjà avant mars 1996, même si on a pu mieux les constater après les travaux sur la population régularisée en 1997-1998. Les dits « clandestins » travaillaient en France depuis 8 e 9 ans, comme les autres 95% des nationaux ou immigrés réguliers qui travaillent dans l'économie informelle ; leurs enfants allaient à l'école républicaine et beaucoup parmi eux, 17% exactement, formaient une famille ou un couple mixte avec des français. Celle de 1997-98 était la troisième grande régularisation « exceptionnelle » depuis 1973. En plus, on sait que les expulsions effectives n'arrivent jamais à surpasser les 20% de celles qui sont dictées, ce qui représente une part mineure du total de la population irrégulière présente à l'intérieur du territoire français dans cette période. C'est-à-dire, l'immigration irrégulière était un phénomène parfaitement « régulier » en France depuis la fermeture des frontières. Par contre, les discours et la lutte contre l'irrégularité, ainsi que sa codification juridique, voulaient construire l'image d'une « réalité national » où il n'y a avait pas de lieu légitime pour ceux que l'on appelait alors des « clandestins ». À l'image idéale d'une « communauté sans reste » correspondait un reste sans communauté : un reste (les clandestins) qui devait et allait toujours être progressivement éliminé, « qu'il fallait renvoyer ».

C'est le paradoxe de l'irrégularité : il s'agit d'une présence sans représentation ou représentée uniquement en termes d'extériorité. Cette réalité sociale a été suffisamment analysée depuis différentes perspectives. Leur thèse on peut la résumer (brutalement) : l'« exclusion formelle », c'est-à-dire, le n'avoir pas « le droit à avoir des droits » parce que ils n'avaient pas le droit à la résidence, n'est qu'une *forme* d'exclusion qui détermine *matériellement* l'inclusion dans la société française, étant donné que pour la plus part d'entre eux l'expulsion n'est jamais exécutée. Dans une perspective juridique, Danièle Lochak notamment a montré le régime d'exception ou *infra-droit* avec lequel l'État Français a essayé d'ordonner et gouverner les flux migratoires irréguliers. D'un point de vue économique, cette exceptionnalité détermine cette inclusion parce qu'il augmente sa flexibilité fonctionnelle (Marie), les oblige à travailler plus pour en gagner moins (Terray y Moullet-Boutang), rentabilise sa position d'avant-garde de la précarité dans le marché du travail (Morice) ou les expose à une plus grande fragilité social (Simonin y Engbersen). L'exclusion politique est une forme d'inclusion économique, conclut Balibar. En fin, d'un point de vue politique, on constate tout simplement que le manque de statut juridique redouble son exclusion politique : comme « en France, le *passage au politique* s'identifie avec les formes nationalement définies et considérés comme légitimes de l'action politique et de la citoyenneté, l'immigré non-national et sans droit à la résidence est par définition –et doublement—exclu de l'espace politique conçu comme espace juridique et espace d'interactions » (Siméant, 1998 : 22).

Le paradoxe comme argument : les « sans-papiers »

Mais la description d'un paradoxe objectif ne dit rien de l'expérience radicalement différente et articulée par les sans-papiers de Saint-Bernard et qui a consisté à faire de ce paradoxe un *argument*. Un argument qui peut se résumer : si notre manque de statut juridique et *politique*, disent les sans papiers, détermine la façon dont nous sommes exploités en France, cela veut dire que notre existence est aussi *politique* et nous avons, en conséquence, droit à discuter sur notre condition en tant que partie de la France. Leur mouvement « renverse une détermination purement négative –l'absence de papiers—en manifestation de capacité : capacité d'exposer un litige et de reformuler les questions du droit et du non-droit ». (Rancière 2000 : 63)

À partir de cela, le mouvement des sans-papiers est une lutte pour *démontrer* son inclusion dans la société française et une redéfinition de son appartenance. Et c'est un argument au double sens du terme, tel que l'a rappelé Jacques Rancière. Un argument *logique*, parce qu'ils montrent toute une série de preuves dans une séquence raisonnée qui montre, selon eux, cette inclusion en France et qu'ils relèvent toujours de ce que en espagnol on appelle « arraigo »⁴ (« nous vivons en France, nous travaillons en France, nous payons nos loyers en France, nos enfants vont à l'école française, nous avons tissé de rapports avec des français depuis des années, etc. »).

Mais c'est aussi un argument *esthétique* au sens qu'on donne à l'argument d'un roman, parce qu'il redistribue les rôles dans le débat et les représentations. C'est une métaphore de la situation qui modifie la situation même. Leur émergence ne réclame pas seulement une série de revendications plus ou moins légitimes, comme par exemple d'autres immigrants irréguliers l'avaient déjà fait à travers des grèves de la faim, sur tout, même s'il y a tout cela aussi évidemment. Les sans-papiers et de Saint-Bernard partent d'une situation d'égalité de principe, « l'égalité des êtres parlants » (Rancière), qui n'a plus besoin des médiateurs (comme c'était l'habitude dans les grèves de la faim) et construisent un discours qui en plus de demander la régularisation vise sur tout à leur présenter comme des « interlocuteurs responsables », selon l'écrit une de ses porte-parole, et capables de prendre part aux affaires publiques. À travers leurs discours et leurs actions, ces sans-papiers et « sans-papierés » (il ne faut pas oublier l'importance que le rôle des femmes a eut pour contribuer à la construction de cette égalité et à sa démonstration légitime) construisent l'identité⁵ d'un nouveau groupe (au sens de Noiriel) qui doit être pris en considération par le pouvoir et que se dirige directement à la société dans la quelle ils se voient inclus, même si cette inclusion se veut en permanence mise en suspens par la dite lutte « contre l'immigration clandestine ». Les médias ont été de vecteurs importants dans cette mobilisation.

Les médias et la scène de l'égalité

Cette égalité, bien évidemment, est niée en principe pour une des parties (l'État, l'administration ou le gouvernement français), mais elle va pourtant se démontrant au fur et à mesure que la discussion s'allonge et qu'un dialogue peut s'établir à partir d'une langue commune à tous : « ce qui déjà nous fédérait, c'était la France ; c'est en Français que nous communiquions » (Diop 1997:89). Et pour tout cela, l'*usage* qu'ils ont fait des médias a été décisif. Pour la première fois eux mêmes ont publiés des articles dans la presse écrite, ont joué des films qui ont été projetés à Cannes et la Documenta de Kassel, ils ont parlé à la radio et ils ont apparus par TV pour parler en leur nom propre. Pour cette

⁴ Enracinement

⁵ Fassin, Didier et Morice, Alan (2001)

autoreprésentation, ils ont *créé* aussi leurs propres moyens d'expression et de communication, bien qu'ils aient été éphémères : les sans-papiers ont rédigé des manifestes et publié de journaux et tracts où eux même prenaient la parole comme des sujets actifs dans la représentation du lieu légitime qui leur correspondait dans la société française. Une grande partie de ces interventions ont été recueillies aussi dans le réseau Internet.

Ces mois-là, une nouvelle figure est apparue dans le miroir des médias où la société française était habituée à voir passer des ombres sans discours et a modifié la représentation « idéale » de la « réalité nationale » que ces médias véhiculaient. Les traces que cette figure des sans-papiers a laissées sont dans les hémérothèques, enregistrés dans des images et de sons, digitalisés dans les archives qui conservent la mémoire de ces tumultes et c'est là où on peut trouver aussi les questions qu'ils nous ont posées sur notre présent. C'est ce qui mérite d'être revisité.

BIBLIOGRAPHIE

- BALIBAR, ETIENNE, et al. (1999) *Sans-papiers : l'archaïsme fatal*. Paris: La Découverte. 123 p.
----(2002) *Droit de Cité*. Paris: PUF, 219 p.
- CALOZ-TSCHOPP, MARIE-CLAIRE (1998) "La figure-sujet des sans-Etat dans l'oeuvre de Hannah Arendt." en *Hannah Arendt, les sans-Etats et le droit d'avoir des droits*, ed. por MARIE-CLAIRE CALOZ-TSCHOPP. Paris: L'Harmattan. pp. 30-46.
- CHEMILLIER-GENDREAU, MONIQUE (1998) *L'injustifiable : les politiques françaises de l'immigration*. Paris: Bayard,. 284 p.
- CISSÉ, MADJIGUÈNE (1996) "Sans-papiers: les premiers enseignements." *Politique, la revue*, núm. 2. (Internet: <http://bok.net/pajol/madjiguene2.html>)
----(1999) *Parole de sans-papiers*, Paris: La dispute, 255 pp.
- DIOP, ABABACAR (1996) "Réalités et perspectives de la lutte des sans-papiers." *Sociétés Africaines*, núm. 4: pp.95-103.
— (1997) *Dans la peau d'un sans-papiers*. Paris: Seuil. 199 p.
- ENGBERSEN, GODFRIED (1999) "Sans-papiers : les stratégies de séjour des immigrés clandestins." *Actes de la recherche en sciences sociales*, núm. 129: pp.26-38.
- FASSIN, DIDIER, y ALAIN MORICE (2001) "Les épreuves de l'irrégularité : les sans-papiers, entre déni d'existence et reconquête d'un statut." en *Exclusions au coeur de la cité*, ed. por DOMINIQUE SCHNAPPER. Paris: Anthropos. pp. 261-309.
- FASSIN, DIDIER, ALAIN MORICE, y CATHERINE QUIMINAL, eds. (1997) *Les lois de l'inhospitalité : les politiques de l'immigration à l'épreuve des sans-papiers*. Paris: La Découverte.
- LAACHER, SMAÏN (2004) "Régularisation des "sans-papiers" : bienfaits, limites et idées reçues." *Le Sociographe*, núm. 13: pp.19-29.
- LECARPENTIER, DAMIEN (2003) "La catégorie de "sans-papiers": un enjeu de lutte pour la définition de l'étranger irrégulière." *Travaux et recherches de l'UMLV*, núm. 7: pp.11. (Internet: <http://www.univ-mlv.fr/bibliotheque/presses/travaux7/lecarpentier.pdf>)
- LEIBOVICI, MARTINE (1998) "Des sans-Etat aux sans-papiers, quelle articulation du passé au présent ?" en *Hannah Arendt, les sans-Etats et le "droit d'avoir des droits"*, ed. por MARIE-CLAIRE CALOZ-TSCHOPP. Paris: L'Harmattan, pp. 94-101.
- LEMIÈRE, JACQUES (2001) "Le mouvement des sans-papiers en France (1996-1998) : éléments de périodisation et d'analyse." en *Ethnicité et mobilisations sociales*, ed. por GABRIEL GOSELIN y JEAN-PIERRE LAVAUD. Paris: L'Harmattan. pp. 299-331.
- LESSANA, CHARLOTTE (1998) "Loi Debré : la fabrique de l'immigré." *Cultures & Conflits*, núm. 31-32. (Internet: <http://www.conflits.org/Numeros/31lessana.htm>)
- LOCHAK, DANIELE (1985) *Etrangers, de quel droit ?* Paris: Presses universitaires de France. 256 p.
- MARIE, CLAUDE-VALENTIN (1988-a) "Entre économie et politique : le "clandestin", une figure à géométrie variable." *Pouvoirs*, vol. 47: pp.75-92.
- MOULIER BOUTANG, YANN (1992) "Economie du statut des migrants dans les économies industrielles." en *L'immigration face aux lois de la République*, ed. por EDWIGE RUDE-

- ANTOINE. Paris: Karthala. pp. 35-68.
- NOIRIEL, GÉRARD (1988) *Le creuset français. Histoire de l'immigration XIXe-XXe siècle*. Paris: Éditions du Seuil, 437 p.
- (1998) *Réfugiés et sans-papiers la République face au droit d'asile, XIXe-XXe siècle*. Paris: Hachette Littérature. 355 p.
- RANCIÈRE, JACQUES (2000) "Citoyenneté, Culture et Politique." en *Mondialisation, citoyenneté et multiculturalisme*, ed. por MIKHAËL Y HELLY ELBAZ, DENISE. Saint-Nicolas (Québec): Les Presses de l'Université de Laval. pp. 55-68.
- SIMÉANT, JOHANNA (1998) *La cause des sans-papiers*. Paris: Presses de Sciences Po. 504 p.
- (1999) "Les sans-papiers et la grève de la faim." *Alice*, núm. 2. (Internet: <http://biblioweb.samizdat.net/article15.html>)
- SIMONIN, BERNARD, FRANÇOIS BRUN, SMAÏN LAACHER, y BERNARD GOMEL (2001) "De la régularisation à l'intégration : stratégies, atouts, obstacles." *Migrations études*, núm. 97: pp.1-12. (Internet: <http://www.adri.fr/me/pdf/me097.pdf>)
- TERRAY, EMMANUEL (2001) "Economie du travail des étrangers sans titre: première approche." en *A la lumière des sans-papiers. Revue de l'Université de Bruxelles*, ed. por ANTOINE PICKELS. Bruxelles: Editions Complexe. pp. 99-107.